

Bulletin d'inscription SICA 2019 - 2020

Contrat de formation « Spécialiste ICA »

Entre d'une part l'Association suisse pour la bureautique et la communication (ASSAP)

Et d'autre part M. / Mme

NOM - PRENOM:

Domicilié à :

Par sa signature, le soussigné s'inscrit à la formation SICA (Spécialiste Information-Communication-Administration) et déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires et financières. L'inscription fait l'objet d'une validation par la Commission-qualité SICA.

La finance d'inscription (CHF 1'500.-) doit être versée au plus tard un mois avant le début de la formation. La finance de cours (CHF 6'600.-) est payable en 3 tiers aux échéances semestrielles fixées par les organes faïtiers.

La finance pour le Travail de diplôme (CHF 800.-) est réglée avant la session d'examen.

Annulation

- En cas d'inscriptions insuffisantes, le cours est annulé. Dans ce cas, la finance d'inscription (CHF 1'500.-) est intégralement remboursée.
- Il en va de même en cas de non validation de l'admission par la Commission-Qualité.

Désistement du candidat après inscription

- Plus de 3 mois avant le début de la formation : aucun frais exigé
- Entre 1 et 3 mois avant le début de la formation : moitié de la finance d'inscription
- Moins d'un mois avant le début de la formation : totalité de la finance d'inscription

FOR, JURIDICTION ET LOIS APPLICABLES

en matière de finances d'inscription et de finance de cours et d'examens.

Les parties font attribution exclusive de juridiction et de compétences à Neuchâtel et aux juridictions de recours neuchâteloises pour régler tout litige ou obtenir interprétation du présent contrat.

Les lois suisses et la procédure neuchâteloise sont exclusivement applicables.

Lieu :

Date :

Signature